



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 88797

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les finalités de cet établissement.

Texte de la réponse

Les universités situées à Paris et en Île-de-France font l'objet d'un nombre élevé de projets de rénovation et d'aménagement. Il s'agit à la fois de répondre à des situations immobilières préoccupantes et de donner aux universités, en volume et en qualité, des équipements correspondant à leur légitime ambition d'excellence aux plans national et international. À la suite du rapport intitulé « Pour rénover l'enseignement supérieur parisien » rendu par Bernard Larrouturou le 19 février 2010, il a été décidé de créer un établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) destiné à mettre en œuvre le schéma d'implantation immobilière des activités d'enseignement supérieur et de recherche et des équipements de vie étudiante dans cette région. Le décret substituant l'EPAURIF à l'EPCJ a été publié au Journal officiel du 27 août 2010. Cet établissement a notamment pour mission : de donner des avis et réaliser des études relatives aux documents de stratégie immobilière des établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et situés dans la région Île-de-France ; d'assister ces établissements publics, dans la mise en œuvre de leur stratégie immobilière pluriannuelle et la préparation de la dévolution du patrimoine ; d'assurer des missions de maîtrise d'ouvrage d'opérations de construction ou de réhabilitation pour le compte de l'État ou des établissements publics, s'ils le souhaitent. Outre la poursuite des opérations relatives au campus de Jussieu, l'EPAURIF aura notamment en charge l'opération de désamiantage de la maison des sciences de l'homme (MSH 54, boulevard Raspail, à Paris) et l'opération de Censier-Poliveau. Cette dernière opération dont la programmation est en cours de discussion serait menée au bénéfice de l'université Paris-III Sorbonne nouvelle et du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et incluerait à titre principal diverses constructions et rénovations au bénéfice du MNHN sur l'îlot Poliveau (situé aux 43 à 63, rue Buffon à Paris) ainsi que sur le jardin des Plantes ; la construction de bâtiments pour l'université Paris-III sur l'îlot Poliveau le désamiantage et la démolition-reconstruction du site de Censier. Grâce à cette opération, les laboratoires et les réserves du MNHN seront totalement réhabilitées et l'université sera regroupée à terme sur deux sites au lieu de 10 actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88797

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10168

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12892